

Guide des procédures d'audit

(SECTION DES DÉBITEURS)

Avant-propos

Ce guide a été élaboré afin d'aider les étudiants à mieux comprendre l'objectif des procédures d'audit et les raisons pour lesquelles l'auditeur met en place de telles procédures. Ce guide devrait également permettre aux étudiants d'avoir les acquis nécessaires à l'élaboration de procédures d'audit pertinentes et applicables en pratique. Toutefois, il ne constitue pas un *livre de recettes*. Les procédures, telles que présentées, sont de nature générique et se doivent d'être adaptées à chaque contexte et ainsi tenir compte des particularités des entreprises faisant l'objet d'un audit. Le jugement professionnel doit faire partie de l'élaboration d'une bonne procédure. Ainsi, ce guide n'est pas exhaustif. Il ne couvre donc pas la totalité des procédures, mais seulement les plus communes et celles liées à l'audit d'états financiers d'une petite et moyenne entreprise (PME), préparés conformément aux Normes comptables pour entreprise à capital fermé (NCECF). En ce sens, d'autres procédures pourraient être applicables à ce contexte spécifique, notamment à l'heure où les TI et l'ADA prennent une place de plus en plus importante dans les sociétés et au sein de l'audit.

Daphné Drouin, DBA, CPA auditrice, CA

Angélique Malo, PhD, CPA auditrice, CA

Nicolas Blais, MBA, CPA auditeur, CA

Professeurs agrégés | Département des sciences comptables | Université du Québec à Trois-Rivières



Table des matières

Avant-propos.....	1
DÉBITEURS - DEMANDE DE CONFIRMATION	3
DÉBITEURS - VÉRIFICATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES	5
DÉBITEURS - VALIDATION DU CALCUL.....	7
DÉBITEURS - ANALYSE DES ENCAISSEMENTS SUBSÉQUENTS	9
DÉBITEURS - ANALYSE DES VARIATIONS.....	11
DÉBITEURS - ANALYSE DES ÉLÉMENTS INHABITUELS	13
DÉBITEURS - ANALYSE DU RELEVÉ BANCAIRE SUBSÉQUENT.....	15
DÉBITEURS - CONVERSION DE DEVISES	17
DÉBITEURS - INFORMATIONS DIVULGUÉES PAR VOIE DE NOTES	19
DÉBITEURS - ESTIMATION DE LA PROVISION (EN DOLLARS).....	20
DÉBITEURS - ESTIMATION DE LA PROVISION (EN POURCENTAGE)	22
DÉBITEURS - VARIATION DE LA PROVISION	24
DÉBITEURS - PLAUSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES DE LA DIRECTION.....	26
DÉBITEURS - ENCAISSEMENTS DE CRÉANCES PROVISIONNÉES	28

DÉBITEURS - DEMANDE DE CONFIRMATION

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
1	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce surévalué?	Existence	Confirmation externe	Déclaration de tiers, soit les confirmations reçues des clients (montant dû au 31 décembre 20X1)	Balance chronologique des débiteurs

Procédure d'audit :

À partir de la balance chronologique des débiteurs, obtenir une confirmation des soldes dus par un échantillon de clients (sondages) à la fin de la période (31 décembre 20X1) et retracer les soldes confirmés à la balance chronologique des débiteurs **afin de s'assurer de** l'existence des débiteurs.

Pourquoi?

Si le client n'existe pas réellement (client fictif), la demande de confirmation restera sans réponse. Par la confirmation du solde dû, le client indique **directement** à l'auditeur qu'il doit réellement de l'argent à la société audité, confirmant par le fait même l'existence du compte client (débiteur).

Attention! Dans la confirmation, le client n'indique toutefois pas son intention de payer, ou non, le solde dû (Provision pour mauvaises créances – évaluation).

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

- *Lorsqu'une demande de confirmation reste sans réponse, l'auditeur doit corroborer autrement la totalité du solde dû par le client (procédure de remplacement - voir no 2).*
- *Lorsqu'il y a un écart entre le solde confirmé et le solde comptabilisé, l'auditeur doit corroborer uniquement cet écart (la portion du solde confirmé par le client est alors considérée comme étant réelle, et non fictive). De plus, il importe de préciser que l'auditeur ne doit jamais communiquer avec les clients de la société auditée, et ce, même lorsqu'il veut comprendre la source des écarts. Dans ce cas, l'auditeur doit plutôt s'adresser à la direction de la société auditée pour lui demander de justifier les écarts relevés.*
- *Lorsqu'il reçoit une réponse à sa demande de confirmation, l'auditeur doit s'assurer que la personne qui lui a confirmé le solde dû possède les compétences adéquates pour le faire. N'oublions surtout pas que chez l'entreprise cliente de la société auditée, la personne à contacter pour notre demande de confirmation est celle en charge des comptes à payer (et non des comptes clients); la société auditée figurant comme fournisseur pour ces entreprises.*
- *Si la direction de la société auditée refuse de permettre à l'auditeur d'envoyer des demandes de confirmation, l'auditeur doit investiguer davantage les raisons ayant mené à ce refus (doute possible quant à l'intégrité de la direction de la société auditée) et mettre en place des procédures de remplacement - voir no 2 (NCA 505.8).*

DÉBITEURS - VÉRIFICATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
2	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce surévalué?	Existence	Inspection - Documents	Factures de vente, bons de livraison et bons de commande (montant de la vente à crédit, date et nom du client)	Balance chronologique des débiteurs

Procédure d'audit :

À partir de la balance chronologique des débiteurs, retracer les soldes dus par un échantillon de clients (sondages) à la fin de la période (31 décembre 20X1) aux factures de vente, appariées aux bons de livraison et aux bons de commande, **afin de s'assurer de l'existence des débiteurs.**

Pourquoi?

Le fait de retracer le solde dû aux pièces justificatives permet à l'auditeur de s'assurer que la vente à crédit ayant initialement justifié la comptabilisation d'une créance a réellement eu lieu.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Le fait de corroborer le solde des débiteurs en retraçant les transactions aux pièces justificatives permet également de corroborer les ventes (*Produits - Réalité et exactitude*) à l'origine du solde dû par les clients.

DÉBITEURS - VALIDATION DU CALCUL

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
3	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce le bon montant?	<u>Exactitude</u> , évaluation et imputation	Inspection - Documents ET Contrôle arithmétique	Bons de livraison (quantités livrées), liste des prix approuvés (prix unitaire des marchandises livrées), et factures de vente (quantité, prix et montant total facturé)	Balance chronologique des débiteurs

Procédure d'audit :

À partir de la balance chronologique des débiteurs, retracer les soldes dus par un échantillon de clients (sondages) à la fin de la période (31 décembre 20X1) à la facture de vente, puis retracer les quantités vendues au bon de livraison et le prix unitaire à la liste des prix approuvés, et recalculer le total de la facture de vente **afin de s'assurer de l'exactitude**, de l'évaluation et de l'imputation des débiteurs.

Attention!

Le nom complet de l’assertion traitée dans cette procédure est *Exactitude, évaluation et imputation*. L’exactitude fait davantage référence à l’aspect mathématique du solde présenté. L’évaluation fait quant à elle référence à la méthode d’évaluation (valeur). Et l’imputation réfère finalement au poste auquel le solde est réellement rattaché.

Pourquoi?

Bien que le fait de retracer le solde dû aux pièces justificatives permet à l’auditeur de s’assurer de l’existence de la vente et, par conséquent, de la créance, cela ne lui permet pas de s’assurer de la justesse (exactitude) du montant facturé. Pour ce faire, l’auditeur doit valider les éléments ayant servi à la facturation, notamment la quantité de marchandises vendues et livrées et leur prix unitaire.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

En retraçant les pièces justificatives, il est également possible de tester la démarcation des ventes à crédit comptabilisées tout juste avant la fin de l’année financière (Produits – séparation des périodes).

DÉBITEURS - ANALYSE DES ENCAISSEMENTS SUBSÉQUENTS

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
4	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce surévalué?	Existence	Inspection - Documents	Bordereau de dépôt (nom du client, date et montant de l'encaissement) et relevé bancaire subséquent (montant et date du dépôt) ET Journal des encaissements	Balance chronologique des débiteurs

Procédure d'audit :

À partir de la balance chronologique des débiteurs, retracer les soldes dus par un échantillon de clients (sondages) à la fin de la période (31 décembre 20X1) au journal des encaissements, puis retracer les encaissements aux bordereaux de dépôt correspondant, et finalement au relevé de banque subséquent (janvier 20X2), **afin de s'assurer de** l'existence des débiteurs.

Attention!

À moins que chaque chèque ait été encaissé individuellement, il est habituellement impossible pour l'auditeur de retracer chaque encaissement sous forme de chèque directement au relevé bancaire. L'auditeur doit alors effectuer la procédure d'audit en deux temps, soit retracer d'abord les chèques individuellement aux bordereaux de dépôt et retracer ensuite le dépôt complet au relevé bancaire. Toutefois, si le paiement avait été effectué par virement bancaire plutôt que par chèque, l'auditeur serait en mesure de retracer directement la transaction au relevé bancaire.

Pourquoi?

Le travail d'audit s'effectue durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après la fin de la période faisant l'objet de l'audit. Il est donc possible pour l'auditeur de vérifier si les soldes des débiteurs en fin de période ont bel et bien été encaissés (par le biais des relevés de banque subséquents). En retraçant l'encaissement au relevé de banque subséquent, l'auditeur obtient une preuve externe fiable de l'existence de la créance puisqu'un client fictif ne risque pas de payer quoi que ce soit.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Le fait qu'un client paye sa créance au début de l'année suivante constitue la meilleure preuve que ce dernier devait effectivement de l'argent à la société audité. De plus, cette procédure permet aussi de valider l'exactitude, l'évaluation et l'imputation (évaluation par le biais de la provision pour créances douteuses).

DÉBITEURS - ANALYSE DES VARIATIONS

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
5	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce sur ou sous-évalué?	Existence et exhaustivité	Procédures analytiques	Variation attendue et variation réelle (plausibilité de la variation)	Balance chronologique des débiteurs de la période auditée et de la période précédente et informations obtenues lors de la compréhension de l'entité.

Procédure d'audit :

À l'aide des informations obtenues lors de la compréhension de l'entité et du solde de la balance chronologique des débiteurs de la période précédente (31 décembre 20X0), déterminer la variation attendue (estimation) du solde des débiteurs pour la période auditée. Ensuite, à partir de la balance chronologique des débiteurs à la fin de la période (31 décembre 20X1) et celle à la fin de la période précédente (31 décembre 20X0), calculer la variation réelle des débiteurs et comparer celle-ci à la variation attendue **afin de s'assurer de** l'existence et de l'exhaustivité des débiteurs.

Pourquoi?

Dans le cadre de la planification de son audit, l'auditeur doit acquérir une compréhension suffisante des activités de la société auditée. À l'aide des informations ainsi obtenues, il est en mesure d'établir une estimation (une attente) du solde prévu des débiteurs pour la période faisant l'objet de l'audit, permettant alors de conclure quant à la plausibilité du solde présenté aux états financiers pour ce poste. Rarement utilisées seules en audit, les procédures analytiques de corroboration sont habituellement combinées à d'autres types de procédures d'audit (tests de détails supplémentaires).

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Pour toute variation inattendue, une discussion s'impose entre l'auditeur et la direction de la société auditée (demande d'informations – obtenir des explications). À noter que les explications fournies par la direction de la société auditée ne permettent pas à elles seules de corroborer le solde des débiteurs. L'auditeur devra corroborer les informations obtenues de la direction.

DÉBITEURS - ANALYSE DES ÉLÉMENTS INHABITUELS

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
6	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce que les ajustements sont imputés au bon poste? ET Est-ce le bon compte?	Exactitude, évaluation et <u>imputation</u> ET Classement	Inspection - Documents	Composition de la balance chronologique	Balance chronologique des débiteurs

Procédure d'audit :

À partir de la balance chronologique des débiteurs, examiner la composition du solde et rechercher les éléments inhabituels (soldes créditeurs, sommes rondes, entreprises étrangères, ...) et, s'il y a lieu, discuter de la nature de ces éléments avec la direction de la société auditée, puis valider que les soldes ont été classés, regroupés ou ventilés de manière appropriée **afin de s'assurer de l'exactitude, de l'évaluation et de l'imputation**, et du classement des débiteurs.

Pourquoi?

L'auditeur doit porter une attention particulière à tout indice d'anomalie potentiellement significative. Les éléments inhabituels contenus dans un poste pourraient résulter d'une erreur, ou même d'une fraude, et doivent faire l'objet d'une investigation de la part de l'auditeur.

DÉBITEURS - ANALYSE DU RELEVÉ BANCAIRE SUBSÉQUENT

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
7	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce sous-évalué?	Exhaustivité	Inspection physique de documents	Factures de vente (date de la facturation) et bons de livraison (date de la livraison) ET Bordereaux de dépôt (nom du client et montant) ET Journal des encaissements	Relevé bancaire subséquent

Procédure d'audit :

À partir du relevé bancaire subséquent (janvier 20X2), retracer le montant des encaissements subséquents aux bordereaux de dépôt. Ensuite, retracer les éléments figurant sur les bordereaux de dépôt au journal des encaissements, puis chaque encaissement jusqu'aux factures de vente correspondantes et aux bons de livraison. Finalement, en fonction de la date au bon de livraison, déterminer la période à laquelle la vente à crédit et le débiteur doivent être comptabilisés afin de s'assurer de l'exhaustivité des débiteurs.

Pourquoi?

Lorsqu'un encaissement est obtenu rapidement après la fin de la période auditée (donc dans le mois subséquent), il est fort probable qu'un montant devait figurer à titre de créance à recevoir dans les registres comptables. En validant la date de la facturation (et de la livraison), l'auditeur peut déterminer la nécessité, ou non, de retrouver ce montant parmi les débiteurs figurant à la balance chronologique de fin de période.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Saviez-vous qu'avec cette procédure, vous testez en même temps la démarcation des ventes? (Produits – séparation des périodes)

DÉBITEURS - CONVERSION DE DEVICES

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
8	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce que la valorisation est conforme au RIFA?	Exactitude, <u>évaluation</u> et imputation	Contrôle arithmétique ET Demande d'informations	Notes de l'auditeur portant sur l'identification des soldes libellés en devises, et taux de change en vigueur	Direction de la société audité (propriétaire, dirigeant, contrôleur financier, et/ou personnel comptable)

Procédure d'audit :

Identifier les créances libellées en devises avec l'aide de la direction de la société audité, puis convertir les soldes des créances concernées en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur (site Internet de la Banque du Canada) à la fin de la période audité (date de clôture) **afin de s'assurer de** l'exactitude, de **l'évaluation** et de l'imputation des débiteurs.

Pourquoi?

L'auditeur ne doit en aucun cas présumer que les calculs effectués par la direction de la société audité sont exacts. Il importe de valider l'ensemble des calculs, notamment ceux ayant trait à la conversion des devises. De plus, l'auditeur doit valider que le taux de change utilisé pour la conversion est exact et approprié.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Portez une attention particulière à la devise utilisée par le client dans sa réponse à votre demande de confirmation... Cela pourrait vous indiquer que la créance est libellée dans une devise autre que celle utilisée dans les états financiers.

DÉBITEURS - INFORMATIONS DIVULGUÉES PAR VOIE DE NOTES

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
9	Débiteurs (cycle des PDE)	Est-ce que l'information est complète?	Présentation	Inspection – Documents	États financiers préliminaires (note sur les débiteurs)	-

Procédure d'audit :

À l'aide des informations obtenues dans le cadre de l'audit des débiteurs et des états financiers préliminaires, s'assurer que toutes les informations requises sont présentées par voie de notes complémentaires **afin de s'assurer de** la présentation des débiteurs et des informations connexes.

Pourquoi?

L'auditeur doit s'assurer que toutes les informations exigées par le RIFA sont adéquatement présentées dans les états financiers faisant l'objet de son audit. Son travail ne se limite pas uniquement à la validation des soldes des postes, mais porte également sur les informations connexes présentées notamment par voie de notes aux états financiers.

DÉBITEURS - ESTIMATION DE LA PROVISION (EN DOLLARS)

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
10	Provision pour créances douteuses (cycle des PDE)	Est-ce que la valorisation est adéquate?	Exactitude, <u>évaluation</u> et imputation	Inspection - Documents ET Contrôle arithmétique ET Demande d'informations	Suivi des débiteurs en souffrance (montant de créances provisionnées) ET Notes de l'auditeur sur la discussion portant sur les hypothèses et justifications des créances devant, ou non, être provisionnées	Balance chronologique des débiteurs

Procédure d’audit :

Obtenir la balance chronologique des débiteurs et la feuille de travail de la société auditée portant sur la provision pour mauvaises créances (et/ou demander à la direction de la société auditée d’identifier les créances devant être provisionnées), retracer les créances de plus de X jours devant être provisionnées, puis recalculer la provision pour mauvaises créances **afin de s’assurer de l’exactitude, évaluation** et imputation des débiteurs.

Pourquoi?

En fonction des conditions de recouvrement appliquées par la société auditée, la balance chronologique des débiteurs permet d’identifier rapidement les clients potentiellement en retard de paiement. Les créances dues depuis de longues périodes représentent habituellement un plus grand risque de non-recouvrement et devraient possiblement faire l’objet d’une provision.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Lorsqu’on parle « provision », on fait souvent référence à la détermination du solde adéquat d’un poste, donc à l’assertion de l’évaluation. Cela dit, en plus de l’évaluation des débiteurs, l’absence d’une provision adéquate peut également entraîner un risque de sous-évaluation de la provision pour créances douteuses (exhaustivité de la provision).

DÉBITEURS - ESTIMATION DE LA PROVISION (EN POURCENTAGE)

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
11	Provision pour créances douteuses (cycle des PDE)	Est-ce que la valorisation est adéquate?	Exactitude, <u>évaluation</u> et imputation	Procédures analytiques	Classement chronologique des débiteurs (% de créances provisionnées)	Balance chronologique des débiteurs de la période auditée et de la période précédente

Procédure d'audit :

À partir de la balance chronologique des débiteurs à la fin de la période (31 décembre 20X1), calculer le pourcentage de débiteurs par catégories d'échéance (ex. : moins de 30 jours, de 30 à 60 jours, de 60 à 90 jours, etc.) et comparer ce pourcentage à celui de la période précédente (31 décembre 20X0) de manière à évaluer la plausibilité des créances provisionnées **afin de s'assurer de l'exactitude, l'évaluation** et l'imputation des débiteurs.

Pourquoi?

Le classement chronologique des débiteurs permet de cibler facilement les créances potentiellement en souffrance. En fonction de la politique de crédit et de recouvrement de l'entité, une créance due depuis plus de X jours pourrait représenter un risque élevé de non-recouvrement, soulevant par le fait même la nécessité de celle-ci de faire l'objet d'une provision. Ainsi, en comparant les pourcentages de débiteurs par catégorie d'échéance d'une période à l'autre, l'auditeur pourra établir s'il existe un risque potentiel quant à la détermination de la provision pour créances douteuses; les pourcentages étant habituellement relativement stables d'une période à l'autre.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Avez-vous remarqué que vous validez deux postes, soit un poste de bilan (actif), les débiteurs, et un poste de l'état des résultats (charge), la créance douteuse. Le même constat peut être fait pour toutes les procédures qui portent sur la provision pour créances douteuses.

DÉBITEURS - VARIATION DE LA PROVISION

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
12	Provision pour créances douteuses (cycle des PDE)	Est-ce que la valorisation est adéquate?	Exactitude, <u>évaluation</u> et imputation	Procédures analytiques	Variation attendue et variation réelle (plausibilité de la variation)	États financiers de la période auditée et de la période précédente, données de comparaison historiques et information obtenue lors de la compréhension de l'entité

Procédure d'audit :

À l'aide des états financiers de la période précédente (31 décembre 20X0), des données historiques (produites par l'entité auditée et/ou par le secteur) et des informations obtenues lors de la compréhension de l'entité, déterminer la variation attendue (estimation) du solde de la provision pour créances douteuses pour la période auditée. Ensuite, à partir des états financiers à la fin de la période (31 décembre 20X1) et ceux à la fin de la période précédente (31 décembre 20X0), calculer la variation réelle de la provision et comparer celle-ci à la variation attendue **afin de s'assurer de** l'exactitude, de **l'évaluation** et de l'imputation de la provision pour créances douteuses (débiteurs).

Pourquoi?

La détermination du montant de la provision pour créances douteuses est fonction d'une estimation qui relève du jugement de la direction de la société auditée. En ce sens, il s'avère plus complexe pour l'auditeur de procéder à la corroboration du montant provisionné et à la validation de la justesse de celui-ci. Dans cette situation, l'auditeur peut donc valider la plausibilité du montant provisionné en se basant sur l'historique de la société auditée, sur des données (statistiques) provenant de son secteur d'activité, et/ou sur des données compilées par son propre cabinet d'audit.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Selon la NCA 540 (Audit des estimations comptables et des informations connexes), il s'agit de l'approche selon laquelle l'auditeur établit une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance. Mais l'auditeur pourrait aussi utiliser l'approche qui vise à obtenir des éléments probants à partir d'évènements survenus jusqu'à la date du rapport et/ou l'approche qui vise à tester le processus suivi par la direction.

DÉBITEURS - PLAUSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES DE LA DIRECTION

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
13	Provision pour créances douteuses (cycle des PDE)	Est-ce que la valorisation est adéquate?	Exactitude, évaluation et imputation	Demande d'informations ET Inspection physique de documents	Feuille de calcul de la provision pour mauvaise créance et notes de l'auditeur portant sur la compréhension des politiques en matière de crédit et de recouvrement	Direction de la société audité (propriétaire, dirigeant, contrôleur financier, et/ou personnel comptable)

Procédure d'audit :

Obtenir la feuille de calcul de la provision pour créances douteuses et discuter avec la direction de la méthode de calcul de la provision et des hypothèses utilisées pour valider que la méthode est utilisée de façon constante* et que la provision est bien calculée **afin de s'assurer de** l'exactitude, de **l'évaluation** et de l'imputation des débiteurs.

**Pour les créances provisionnées à la période précédente (20X0), analyser le dénouement de la provision pour identifier et évaluer le risque d'anomalie significative quant aux hypothèses émises historiquement par la direction de la société audité.*

Pourquoi?

En analysant les hypothèses posées par la direction pour la détermination de la provision pour créances douteuses, l'auditeur peut confirmer qu'elles sont raisonnables et cohérentes avec la connaissance qu'il a acquise de l'organisation. Lorsque l'auditeur compare la provision de l'année antérieure avec les créances réellement radiées (dénouement), il est en mesure d'évaluer si, historiquement, les hypothèses faites par la direction sont raisonnables ou non, ce qui le guide pour l'analyse de l'année en cours.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Selon la NCA 540 (Audit des estimations comptables et des informations connexes), il s'agit de l'approche qui vise à tester le processus suivi par la direction. Mais l'auditeur pourrait aussi utiliser l'approche qui vise à obtenir des éléments probants à partir d'évènements survenus jusqu'à la date du rapport et/ou l'approche selon laquelle l'auditeur établit une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance.

DÉBITEURS - ENCAISSEMENTS DE CRÉANCES PROVISIONNÉES

	Poste aux états financiers (cycle comptable)	Risque	Assertion	Procédure d'audit (type de proc. ou technique)	ÉP à obtenir (Informations à valider)	Source (s'il y a lieu)
14	Provision pour créances douteuses (cycle des PDE)	Est-ce que la valorisation est adéquate?	Exactitude, <u>évaluation</u> et imputation	Inspection physique de documents	Journal des encaissements subséquents (nom du client, montant et date) et relevés bancaires subséquents	Balance chronologique des débiteurs

Procédure d'audit :

À partir de la balance chronologique des débiteurs, pour toutes les créances dues depuis plus de X jours (le nombre de jours est fonction de la politique de crédit habituelle ou des circonstances) à la fin de la période (31 décembre 20X1), retracer si des encaissements ont été reçus subséquemment (habituellement jusqu'à la date du rapport de l'auditeur) de manière à valider (ou non) le caractère approprié de la provision déterminée **afin de s'assurer de** l'exactitude, de **l'évaluation** et de l'imputation des débiteurs.

Attention!

Pour retracer les encaissements subséquents ayant trait au règlement des créances dues par les clients à la fin de la période auditée, l'auditeur doit d'abord identifier les encaissements au relevé bancaire subséquent (janvier 20X2), pour ensuite analyser le contenu des dépôts effectués (analyse du bordereau de dépôt). Puisqu'un même dépôt peut contenir plusieurs éléments (chèques et numéraire), l'auditeur ne peut pas lier un dépôt bancaire à un encaissement spécifique sans procéder préalablement à l'analyse du bordereau de dépôt (Voir la procédure **DÉBITEURS - ANALYSE DU RELEVÉ BANCAIRE SUBSÉQUENT**).

Pourquoi?

Le travail d'audit s'effectuant durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après la fin de période, l'auditeur peut vérifier si les créances provisionnées ont finalement pu être encaissées (notamment par le biais des relevés de banque subséquents). S'il y a eu encaissement en début de période subséquente, il serait inadéquat d'avoir provisionner cette créance à la fin de la période auditée.

Saviez-vous que... (truc du praticien)?

Selon la NCA 540 (Audit des estimations comptables et des informations connexes), il s'agit de l'approche qui vise à obtenir des éléments probants à partir d'évènements survenus (encaissements) jusqu'à la date du rapport. Mais l'auditeur pourrait aussi utiliser l'approche qui vise à tester le processus suivi par la direction et/ou l'approche selon laquelle l'auditeur établit une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance.